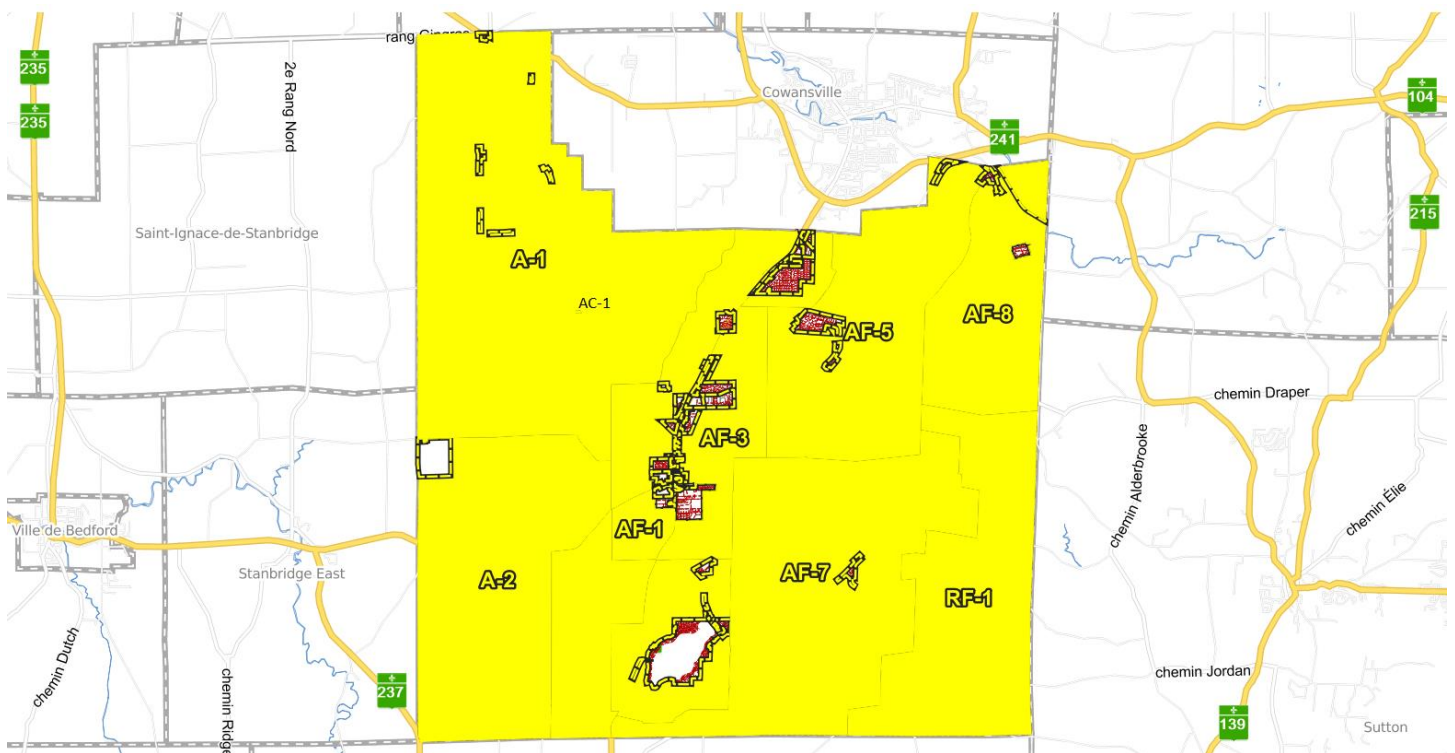


AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 446-22 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Dunham a entamé le processus d'adoption du Règlement n° 446-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Ce projet de règlement a pour objet de permettre à la Ville de Dunham de se prévaloir des dispositions contenues dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'être en mesure, à certaines conditions prévues, d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'il respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ce, même s'il déroge à certaines dispositions de la réglementation d'urbanisme. Ce règlement abroge également le Règlement n° 306-11 portant sur le même objet. Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les zones pour lesquelles des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation pourront être soumis sont illustrées en jaune dans le croquis ci-dessous :



La description détaillée des zones concernées peut être obtenue à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) JOE 1M0.

Conformément aux arrêtés ministériels applicables dans le contexte de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation quant à ce règlement sera tenue le 4 avril 2022 à 17 h 30 dans la salle du conseil au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) JOE 1M0. De plus, une consultation écrite sera tenue de la date du présent avis au 4 avril 2022. Ainsi, toute personne ou organisation désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peut le faire à l'assemblée publique de consultation ou dans le cadre de la consultation écrite, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- greffe@ville.dunham.qc.ca
- 3777, rue Principale, Dunham (Québec) JOE 1M0

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du projet de règlement à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) JOE 1M0 ou sur le site Internet de la Ville de Dunham à l'adresse suivante :

<https://www.ville.dunham.qc.ca/fr/projets-de-reglements-et-reglements/projets-de/>

Les commentaires obtenus seront déposés à la séance ordinaire du conseil municipal du 12 avril 2022. Lors de cette séance, tenue en mode hybride à l'hôtel de ville et par voie de visioconférence diffusée en direct sur Facebook, le projet de règlement visé sera soumis au conseil pour adoption finale.

FAIT À DUNHAM, CE 17^E JOUR DE MARS 2022.

(signé)

Jessica Tanguay,
Greffière